

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif à l'organisation du deuxième cycle des études de médecine.

ARRÊTE :

Article 1 :

La commission Stages et gardes, chargée d'instituer pour le diplôme de formation approfondi en sciences médicales (DFASM) et de statuer également sur les questions relatives aux stages du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM), afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de formation clinique des étudiants est composée comme suit :

Président de commission : Georges LEONETTI, Doyen de l'UFR Sciences Médicales et Paramédicales			
Titulaire		Suppléant	
Statut	Nom Prénom	Même statut que le membre titulaire	
		Statut	Nom Prénom
Coordonnateur de stages	Patrick VILLANI		
Directeur de l'École de Médecine	Jean-Michel VITON		
Directrice Administrative	Diane PICLET		
Directeur du Département Universitaire de Médecine Générale	Gaëtan GENTILE		
Responsable pédagogique	Katia CHAUMOITRE		
Responsable pédagogique	Stéphane BERDAH		
Directrice des Affaires Médicales – AP-HM	Marion LOPEZ		
Représentants des étudiants DFAMS2	Férreol BONNETAIN		
Représentants des étudiants DFGSM3	Florian KORCHIA		

Article 2 :

En cas d'empêchement du Doyen de l'unité de formation et de recherche Sciences Médicales et Paramédicales, le président de l'université désignera un remplaçant parmi les enseignants titulaires des disciplines médicales.

Article 3 :

Le secrétariat est assuré par un personnel administratif de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

Article 4 :

Le Doyen de la Faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 juillet 2026
Pour le Président et par délégation,
Georges LEONETTI, Doyen de la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

